



DÉLIBÉRATION N° DEL-25-031

Adoption d'une convention de partenariat avec la Cité de la musique – Philharmonie de Paris pour la mise en place d'un orchestre avancé « CAP'DÉMOS », Toulouse Métropole – Annexe 1

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil d'administration.
Séance du 06 novembre 2025.

Le six novembre de l'an deux mille vingt-cinq, à quinze heures, le Conseil d'administration de l'Etablissement public du Capitole, régulièrement convoqué le trente et un octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Halle aux Grains, Loge 13, 1 place Dupuy, 31000 Toulouse.

PARTICIPANTS :

Afférents au conseil : 9
Présents : 5
Absents : 0
Procurations : 4
Date de convocation : 31 octobre 2025

Présents :

Représentants de Toulouse Métropole :

- M. Francis Grass
- Mme Ida Russo
- M. Gérard André
- Mme Brigitte Bec
- Mme Sophie Lamant

Procurations :

- M. Henri de Lagoutine a donné pouvoir à M. Francis Grass
- Mme Nicole Yardéni a donné pouvoir à M. Gérard André
- M. Pierre-André Durand, Préfet a donné pouvoir à M. Emmanuel Pidoux, DRAC Occitanie
- M. Olivier Mantei a donné pouvoir à Mme Ida Russo

Assistent à la séance :

- Mme Claire Roserot de Melin, Directrice générale de l'Etablissement public du Capitole.
- Mme Isabelle Arnaud-Roy, Directrice générale adjointe en charge des ressources de l'Etablissement public du Capitole.

M. Francis Grass, Président du Conseil d'administration, préside la séance.

Mme Claire Roserot de Melin, Directrice générale de l'Etablissement public du Capitole, assure le secrétariat.

EXPOSÉ

Monsieur le Président informe l'assemblée que des dispositifs d'éducation artistique et culturelle autour des musiques, notamment basés sur les pratiques collectives, à la fois sur les temps scolaires, périscolaires mais aussi familiaux, existent depuis longtemps sur les territoires métropolitains, contribuant à leur échelle, et pour des familles volontaires, à l'épanouissement des enfants par la pratique artistique.

Le projet DÉMOS s'inscrit de manière complémentaire à l'ensemble de ces actions qui œuvrent à l'apprentissage de la musique, à tisser du lien social et à la cohésion du territoire.

Monsieur le Président précise que DÉMOS est un projet expérimental d'apprentissage intensif de la pratique orchestrale, en direction de jeunes habitants, de 7 à 12 ans, des quartiers relevant de la politique de la ville ou de territoires ruraux éloignés des lieux de pratique musicale et ne disposant pas des ressources économiques, sociales ou culturelles pour découvrir et pratiquer la musique classique dans les institutions existantes.

Il s'agit d'abord de favoriser l'accès à une culture musicale à caractère patrimonial, privilégiant très souvent des modes de transmission écrits, permettant à ces jeunes de s'inscrire durablement dans une activité perçue comme inaccessible et de faire évoluer certaines représentations liées aux musiques classiques.

Ces jeunes sont aussi intégrés à un dispositif à la fois ouvert et structuré (assiduité, rigueur, concentration, expressivité) afin de développer confiance en soi, respect de l'autre, envie de communiquer et prise de risque. Ce projet a vu le jour en région parisienne en 2010 et s'est étendu au niveau National dès 2013.

Le Ministère de la Culture et de la communication a chargé la Cité de la musique – Philharmonie de Paris, de porter le projet DÉMOS (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) et de conclure les partenariats qu'elle juge utile pour le mener à bien. A ce titre elle a donc sollicité l'Orchestre national du Capitole pour la mise en place dès 2019 d'un orchestre DEMOS sur son territoire.

L'EPC, attaché à la médiation culturelle et au développement de la musique classique, porte ce projet de développement à l'échelle territoriale en partenariat avec les communes de la Métropole relevant du Contrat de Ville 2015-2022 et leurs écoles de Musique.

La 2ème cohorte de DÉMOS en territoire métropolitain toulousain s'est réalisée de septembre 2022 à juin 2025. Au vu du succès de ce dispositif, la création d'un orchestre avancé CAP'DÉMOS, TOULOUSE MÉTROPOLE sera réalisé d'Octobre 2025 à juin 2026.

Il sera constitué d'environ 75 enfants de 10 à 15 ans, dont environ 60 issus des précédents orchestres DÉMOS et résidant prioritairement sur des territoires relevant de la Politique de la ville ou de territoires ruraux. Ces enfants bénéficieront d'une approche musicale inscrite dans la durée d'un minimum de 60 heures par an de rassemblements en orchestre (tutti, parties cordes, parties vents) finalisés par un concert public en fin d'année. Ils seront encadrés pendant toutes ces séances de travail par un spécialiste de chaque instrument (soit environ 1 musicien professionnel pour 8 enfants).

Le budget total du projet est de 139 000€, réparti comme suit :

BUDGET PHILHARMONIE	25 000	BUDGET PHILHARMONIE	25 000
Encadrement national, frais de mission et communication, commandes d'œuvres	25 000	Subventions État	10 000
		Mécénat	15 000
BUDGET CAPITOLE	114 000	BUDGET CAPITOLE	114 000
Coordinateur de projet	45 000	Reversement Philharmonie de Paris	35 000
Référent pédagogique	5 000	<i>dont Etat</i>	17 500
Personnels artistiques*	45 000	<i>dont Mécénat</i>	17 500
Communication Région	1 500	Collectivités territoriales	13 000
Encadrement enfants	7 000	<i>dont Contrat de ville</i>	10 000
Instruments (maintenance/ petit matériel)	4 000	<i>dont Blagnac</i>	3 000
Production concerts	5 000	Mécénat local	19 000
Frais généraux (achats fournitures...)	1 500	Autres	47 000
		<i>dont CAF</i>	32 000

En conséquence, Monsieur le Président propose d'approuver ladite convention entre l'Établissement public du Capitole et Toulouse Métropole, jointe en annexe.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'administration de l'Établissement public du Capitole,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 :

D'adopter les termes du projet de convention de partenariat à conclure avec la Cité de la musique – Philharmonie de Paris pour la mise en place d'un orchestre avancé CAP'DÉMOS, telle qu'annexée à la présente délibération,

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et tout acte afférent au projet CAP'DÉMOS,

Article 3 :

D'inviter Monsieur l'Administrateur des Finances Publiques de Toulouse Municipale à faire recette des sommes engendrées par cette convention,

Article 4 :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au Budget correspondant sur le budget de l'exercice en cours et des exercices suivants.

Résultat du vote :

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENT : 0

NON PARTICIPATION AU VOTE : 0

Reçu en Préfecture le : 14/11/2025

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

Publié par affichage le : 17/11/2025

Le Président de séance,
Francis GRASS

Signé par :
Francis GRASS
509DAE6370BB460...